

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par M. ROUVIER - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

5. Clôture enquête publique de transfert d'office dans le domaine public communal des emprises foncières des rues Maurice Ravel, Hector Berlioz et de l'Argentié

M. LAFAGE rappelle à l'assemblée l'ensemble de la procédure qui a été menée dans le cadre de l'article L318-3 du code de l'urbanisme qui permet aux communes après enquête publique de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public la propriété des emprises des voies privées situées dans des ensembles d'habitation et ouvertes à la circulation du public.

Il rappelle que la procédure a été initiée par délibération du Conseil du 21 mai 2019 et qu'à cette occasion, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité favorablement sur le recours à cette procédure,

Les parcelles faisant l'objet du transfert sont :

- CY 101 (superficie 306 m² propriété Société MIREVI)
- CY 102 (superficie 702 m² propriété Société GROUPE MP)
- CZ 87 (superficie 373 m² propriété Société GROUPE MP)
- CZ 224 (superficie 183 m² propriété Société PEREZ PROMOTION)

L'enquête publique a été prescrite par arrêté du Maire du 14 juin 2019 pour une durée de 15 jours du 10 au 24 juillet 2019.

Monsieur Christian CORNÉE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, lequel à l'expiration du délai d'enquête, a disposé d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Un dossier explicatif ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique.

Une notification individuelle, en lettre recommandée avec avis de réception, du dépôt du dossier en mairie a été faite aux différents propriétaires concernés.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au transfert d'office des parcelles cadastrées CY 101, CY 102, CZ 87 et CZ 224.

M. LAFAGE rappelle que la délibération du conseil municipal emportant transfert des emprises des voies vaudra classement dans le domaine public et éteindra tous les droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

L'acte authentique constatant ce transfert sera ensuite publié.

M. LAFAGE précise qu'il y a lieu que le Conseil municipal rende un avis favorable sur ce projet en application de l'article R.318-10 du code de l'urbanisme.

Vu l'objet de l'Enquête Publique qui concerne le transfert d'office d'emprises privées dans le domaine public communal, emprises privées situées dans trois voies à savoir les rues Maurice Ravel, Hector Berlioz et de l'Argentié,

Vu les articles L318-3 et R318-10 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Déclassements et transferts de propriétés,

Vu les articles L141-3 du Code de la Voirie Routière relatif aux Emprises du domaine public routier communal et L161-5 du Code de la Voirie Routière relatif aux voies privées,

Vu l'article L342-2 (alinéa 10) du Code des Relations entre le Public et l'Administration relatif aux compétences de la Commission d'accès aux documents administratifs,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2019 justifiant et faisant adopter le recours à la procédure de transfert d'office, vu cette même Délibération décidant l'ouverture d'une Enquête Publique et précisant le contenu du dossier soumis à la dite enquête, vu cette même Délibération autorisant M. le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la concrétisation de ce projet et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Vu le rapport du commissaire enquêteur,

Vu l'absence de remarque sur le registre d'enquête publique,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur du 24 août 2019,

Il appartient au conseil municipal de :

- **Constater** le respect de la procédure telle qu'elle est rappelée ci-dessus et approuve l'exposé de M. LAFAGE,

- **Donner** un avis favorable à ce projet de transfert des emprises foncières privées CY 101, CY 102, CZ 87 et CZ 224 situées rues Maurice RAVEL, Hector BERLIOZ et de l'ARGENTIE,

- **Prononcer** le transfert d'office dans le domaine public communal des emprises foncières susvisées conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme,

- **Donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents au dossier.

- **Dire** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

- **Constate** le respect de la procédure telle qu'elle est rappelée ci-dessus et approuve l'exposé de M. LAFAGE,
- **Donne** un avis favorable à ce projet de transfert des emprises foncières privées CY 101, CY 102, CZ 87 et CZ 224 situées rues Maurice RAVEL, Hector BERLIOZ et de l'ARGENTIE,
- **Prononce** le transfert d'office dans le domaine public communal des emprises foncières susvisées conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme,
- **Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents au dossier.
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Michel', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE MARSEILLE' around the top edge and '13400' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above its head, surrounded by a wreath.